

Lettre d'information spéciale DETT

LE MOT DU PRÉSIDENT

Jean-Claude LEBLOIS

Comment régulariser la situation des SPP logés au regard de la Directive européenne sur le Temps de Travail (DETT) ?

J'ai souhaité que tous les acteurs concernés soient bien informés et écoutés.

Deux réunions, enrichissantes, ont eu lieu les 13 et 20 juin avec les organisations syndicales.

Et un questionnaire a été remis le 12 juin à chaque SPP logé pour connaître sa position individuelle concernant son logement.

C'est le résultat de ce questionnaire que je porte à votre connaissance dans cette Lettre d'information n°2.

LE RESULTAT DU QUESTIONNAIRE EST REPRESENTATIF

Le questionnaire a été remis aux 50 SPP logés à Mitout, Beaubreuil et Mauvendière.

43 réponses ont été reçues, dans le délai, soit un taux de participation de 86 %.

Le questionnaire a non seulement permis aux SPP de répondre aux questions mais aussi d'apporter leurs commentaires, leurs demandes et leurs propositions.

LES SPP LOGES SOUHAITENT LE MAINTIEN DES LOGEMENTS AU SDIS87

Sur 43 réponses :

- 28 souhaitent garder le logement.
- 13 SPP ne souhaitent pas garder le logement.
- 2 ne se prononcent pas dans l'attente de précisions complémentaires.

Le maintien des logements est donc sollicité par la majorité des SPP logés.

LES SPP LOGES SE SONT PRONONCES SUR LES CONDITIONS

Tous répondent non à la question d'un loyer éventuel. La majorité est favorable à un régime particulier pour les logés. Mais le régime de travail doit être précisé.

LES SPP LOGES DEMANDENT DU TEMPS ET DE LA SOUPLESSE

Les SPP logés se sont prononcés sur les dates annuelles de départ entre 2019 et 2021 et une majorité demande à pouvoir conserver le logement ultérieurement à 2021.

9 des 13 des SPP qui demandent à quitter le logement souhaitent partir rapidement, dès 2019.

Nombreux sont ceux qui demandent de la souplesse pour quitter le logement en fonction des événements personnels.

**Le résultat du questionnaire doit maintenant être précisément étudié.
Après études et arbitrages, une proposition détaillée sera présentée aux organisations syndicales le 9 juillet prochain.**

Je vous les présenterai ensuite dans la lettre d'information n°3.

Je remercie les SPP logés pour leur forte participation au questionnaire, et remercie également tous les acteurs pour le dialogue constructif.